

conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ainsi que la responsabilité d'en assurer une gestion durable.

La nouvelle loi consacrera aussi le fondement de la gestion intégrée et du développement durable des ressources océaniques du Canada. La LOC crée un cadre législatif destiné à seconder au Canada une stratégie de gestion des océans (SGO) et à y établir des zones de protection marine et des lignes directrices sur la qualité du milieu marin. Une SGO qui prévoira aussi l'élaboration et l'application d'une stratégie nationale de gestion des écosystèmes estuariens, côtiers et marins. Elle sera élaborée par l'entremise de consultations auprès et avec la collaboration des autres gouvernements, des dirigeants autochtones et des groupes concernés.

La LOC abordera la nécessité d'effectuer des recherches scientifiques sur les mers. Elle reconnaît l'importance de données précises et de la connaissance des océans, de leurs ressources biologiques et de leurs écosystèmes pour prendre des décisions éclairées.



Le Canada, qui est bordé par trois océans, possède le littoral le plus long (presque 250 000 km), l'archipel le plus important et le deuxième plateau continental en étendue (6,5 millions de km²) au monde. Les océans du Canada représentent près des deux tiers de la masse terrestre du pays. Le secteur de la zone économique exclusive du Canada couvre à lui seul en gros la moitié de la masse terrestre du pays. Environ 6,5 millions de Canadiens (22 p. 100 de la population) vivent dans des localités côtières.